



35ème Rallye National Du Val d'Agout

Coupe de France des Rallyes

7 et 8 Mai 2016

Règlement Particulier

Ecurie Val d'Agout / Chez Mr BENAZECH Michel : tel / fax 05. 63.74. 52. 10

Asa du Vignoble Tarnais : tel 05 . 63 . 33 . 84 . 81
Mail : benazechmichel@orange.fr

PROGRAMME

Reconnaissance :

Samedi 30 Avril – Dimanche 1^{er} Mai - et Jeudi 5 et Vendredi 6 Mai 2016
8 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Lundi 21 Mars 2016

Parution du règlement.

Ouverture des engagements.

Lundi 25 Avril 2016

Clôture des engagements.

Samedi 30 Avril 2016

Parution du road book

Samedi 7 Mai 2016

De 7 H 30 à 11 H 30 : Vérifications administratives PARC DE LA MARQUISE
81260 BRASSAC (suivant horaire de convocation).

De 7 H 45 à 11 H 45 : Vérifications techniques PARC DE LA MARQUISE
81260 BRASSAC .

10 H 45 : 1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs au P.C. Course, PARC DE LA MARQUISE.

12 H 00 : Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ, et heure et ordre de départ de la 1^{er} étape

13 H 55: Départ du 1^{er} Concurrent du parc fermé -Place Belfortès pour la 1^{ère} Etape.

18 H 12 Arrivée de la 1^{ère} Etape au parc fermé - Place Belfortès à Brassac.

20 H 00 : Affichage classement partiel provisoire à l'issue de la 1^{ère} étape.
-Heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape

Dimanche 8 Mai 2016

8 H 30- Départ de la 2^{ème} Etape du parc fermé - Place Belfortès à Brassac.

14 H 29 : Arrivée de la 2^{ème} Etape au parc fermé -Place Belfortès à Brassac.

Classement final provisoire sera affiché au plus tard 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, au tableau d'affichage officiel -Place de Belfortès à Brassac

15 H 00 : Vérifications Finales

Garage BARDOU(Agent Peugeot) ,route de Castres – 81260 BRASSAC

18 H 00 : Remise des prix - (Salle des fêtes à Brassac)

ARTICLE 1 P : ORGANISATION

Définition

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais et L'Ecurie du Val d'Agoût organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative les **7 et 8 Mai 2016** le:

35ème RALLYE NATIONAL DU VAL D'AGOUT

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Enregistré auprès du C.R.M.P. en date du...**01/ 03 / 2016** N°. **10**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA en date du **18 / 03 / 2016**
sous le numéro : **270**

Comité d'organisation:

Organisateur Administratif: A.S.A. du Vignoble Tarnais, 53 Av Jean Berrenguiér-
81800 COUFFOULEUX. - Tel: 05 63 33 84 81

Organisateur technique : Ecurie Val d'agoût. "Les Pradels"- 81260 LE BEZ -
Tel: 05 63 74 52 10.

Le Président Michel BENAZECH,

- les membres du Comité Directeur;
- les adhérents de l'association ,ainsi que tous les volontaires et sympathisants des associations voisines.

SECRETARIAT DU RALLYE:

**Ecurie du Val d'Agoût
Mr Michel BENAZECH
"Les Pradels"
81260 LE BEZ
Tel - Fax 05 63 74 52 10
Mail : benazechmichel@orange.fr**

Tableaux d'affichages :

Tableau Officiel : Parc fermé Place Belfortes -- Brassac

Tableau d'information :Chateau de la Marquise (P.C. Course -- Vérifications)

Brassac

1.1 P - OFFICIELS DU RALLYE.

Président du collège des Commissaires Sportifs	M. DECARPENTRIE	3433
Membres du collège des Commissaires Sportifs	A. MARY J.J MIO-BERTOLO	4611 1297
Directeur de Course	P. MARTY	1029
Directeurs de Course Adjoints	C MARY B. GALARD	1622 4608
(Stagiaire)	E. LAURENT	(en cours)
Relations Concurrents	G. FAYET M. PUECH	162390 113568
Responsable Commissaires Techniques	J.P. ROQUES	178808
Commissaires techniques	J.C. AYRAL B. SANGLA P . CHAZAL A. DESPORTES	1536 8230 198486 2117
Directeurs de Course Délégués aux E.S.	C. BELCHI J. ETIENNE	8747 17167
Commissaires Sportifs (départ E.S.)	Y. CHOUIDEN C. BLANC	41554 154262
Médecin chef	M. ELRAKAAWI	149435
Responsable des Parcs	A. BARATHIEU	7298
Responsable publicité	M. CABROL	14590
Responsable Presse	X. CAMINADE	en cours
Conseillé CRMP	M. GALANT	113868
Juges de faits	A. MOMMAYOU B. MAUMUS	12924 20913
Véhicule Tricolore	E. BONIFACE	131210
Véhicule Damier	J.B. VAYSSIÈRE	29335

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

1.2 P -ELIGIBILITE

Le 35ème Rallye National du Val d'Agoût compte pour :

- Coupe de France des Rallyes **2016 Coef : 3.**
- Championnat du comité régional Midi-Pyrénées du Sport Automobile.
- Challenge des commissaires du comité régional Midi-Pyrénées du Sport Automobile.
- Challenge A.S.A. Route d'Argent **2016.**

1.3 P -VERIFICATIONS

• Avant le départ

- Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le **Samedi 7 Mai 2016**

Administratives: 7H30 à 11H30–PARC DE LA MARQUISE à BRASSAC ☎: 0682950200

Techniques : 7H45 à 11H45 – PARC DE LA MARQUISE à BRASSAC☎: 0682950200

L'accueil des équipages avec leur remorques sera effectué, obligatoirement, aux abords du stade de Rugby , route de **Castres** à l'entrée de Brassac, **suivant les indications de la convocation.**

Un parc remorques obligatoire (non gardé) sera mis en place aux abords du stade de rugby route de **Castres** . Voir plan fournis avec la convocation.

Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles auront lieu au

Garage BARDOU (Peugeot)

Route de Castres - 81260 BRASSAC - ☎ : 05.62.10.73.90

Taux horaire de la main d'oeuvre: 60 ,00 €uros TTC.

ARTICLES P 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Conforme au règlement standard FFSA.

Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçus à l'adresse suivante :

ECURIE DU VAL D'AGOUT
Les Pradels
81260 LE BEZ
Tel / fax : 05 .63.74. 52. 10
E.Mail : benazechmichel@orange.fr

Clôture des engagements lundi **25 / 04 / 2016** à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Le nombre d'engagés maximum est fixé à **100**. Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais.

Chèques à l'ordre de l'écurie du Val d'Agoût

3.1.1 P - Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.1.2 P - Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- **450 €** avec publicité obligatoire- **900 €** sans la publicité obligatoire organisateurs.

- **Une ristourne de 30 €** sera consentie aux équipages **100/100 A.S.A du Vignoble Tarnais**.

3.2 P - LES EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

3.3 P - ORDRE DE DEPART - PLAQUES - NUMEROS

Conforme au règlement standard FFSA.

- **Pour la 1ère étape :**

Le départ sera donné dans l'ordre des N°, le plus petit partant en tête.

- **Pour la 2ème étape:**

Le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire du Rallye, à l'issue de la 1ère étape .pénalités routières incluses

ARTICLE 4 P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P -VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les « World Rally Cars » et « French Rally Cars » sont autorisées dans les rallyes nationaux sans marquer de points à la Coupe de France.

4.2 P -PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3 P - ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Un seul parc d'assistance est prévu pour toute la durée du rallye. Il se situe dans le village de **Brassac**. Toute assistance en dehors de ce lieux est **strictement interdite**.

Dans le parc d'assistance, les concurrents devront disposer sous **leurs voitures, ainsi que sous les parties mécaniques du véhicule d'assistance**, une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures, et tenir à proximité immédiate et de manière visible un extincteur en cour de validité.

4.3.2. 3 P -LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également la voitures 0, en configuration course.

Dans le cadre de l'application de a dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520$ mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
- A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
- L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5 P : PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P - DESCRIPTION

Le 35^{ème} Rallye National du Val d'Agoût présente un parcours de **218, 200** Km comportant **7** épreuves spéciales d'une longueur totale de **128, 600 Km**. Il est divisé en **2** étapes et **5** sections.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ». L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute.

L'heure officielle du rallye sera celle de l'horloge parlante. Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book sera disponible à partir du **samedi 30 avril 2016** au Café de France - **Allée du Château à BRASSAC**.

6.2.1 P – HORAIRES DES RECONNAISSANCES

Conformément à la réglementation, les reconnaissances auront lieu les

Samedi 30 Avril, Dimanche 1^{er} Mai, et le Jeudi 5 et Vendredi 6 Mai 2016

Le nombre de passages est limité à **3 maximum**, des contrôles seront effectués.

Un autocollant numéroté « **reconnaissance** » à apposer obligatoirement sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare brise sera distribué en même temps que le ROAD BOOK.

6.3 P – HORAIRES DES RECONNAISSANCES

de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

6.3 P - CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA

6.4 P - CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 P : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 P - DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2 P - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

-Les commissaires porteront des chasubles REGLEMENTAIRES (RTS)

-les chef de poste porteront des chasubles SERIGRAPHIES " CHEF DE POSTE"

- Les officiels porteront des chasubles distinctifs

7.3 P - CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH)

Conforme au règlement standard FFSA.

MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.4 P - CONTROLES DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5 P - EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard FFSA.

Liste des épreuves spéciales

1ère ETAPE :

Parc fermé à Brassac // Parc fermé à Brassac (4 épreuves - 53 ,600 km)

- ES 1 / 3 : BAFFIGNAC 11,000 x 2 = 22 , 000 km
- ES 2 / 4 : LE VIALA 15,800 x 2 = 31 , 600 km

2ème ETAPE :

Parc fermé à Brassac // Parc fermé à Brassac (3 épreuves)

- ES 5 / 6 / 7 : JALADIEU 25 , 000 km x 3 = 75 , 000 km

7.6 P - PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA

Pointage en avance autorisé au CH 4 A et Non autorisé au CH 7 A la fin du Rallye

ARTICLE 8 P : RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 P : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

Le classement final provisoire, sera affiché 30 MINUTES MAXIMUM après l'arrivée du dernier concurrent , au parc fermé -Place Belfortes à Brassac

ARTICLE 10 P : PRIX ET COUPES

Toutes les classes sont récompensées

PRIX EN ESPECES (EUROS) : Prix cumulables (*)

A) - CLASSEMENT SCRATCH

	+ de 100	- de 100	- de 60
<u>Nombre de partants</u>			
Au premier	800	800	600
Au deuxième	600	600	400
Au troisième	350	350	200
Au quatrième	200		
Au cinquième	100		

B) - CLASSEMENT GROUPE

	+ de 100	-- de 100
<u>Nombre de partants</u>	+ de 3	1 à 3
Au premier	350	200
Au deuxième	200	150
Au troisième	120	100

C) - CLASSEMENT CLASSE

<u>Nombre de partants</u>	+ de 11	De 6 à10	1 à 5
Au premier	450	350	250
Au deuxième	250	200	
A troisième	150	100	

D) - CLASSEMENT FEMININ (Equipage 100% Féminin)

<u>Nombre de partantes</u>	
A la première	300 €

() Si moins de 5 partants par classe (groupe et classe non cumulables)*

PRIX EN COUPES

- SCRATCH aux 5 premiers au scratch
- GROUPE aux premiers de groupe
- CLASSE au premier de classe
- FEMININ au 1er équipage -
- COMMISSAIRE (2) récompensés par tirage au sort

La distribution des prix aura lieu dimanche 8 Mai à 18 h 00, salle des fêtes

